

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

**Délibération du Conseil Municipal
N°2019-022
FONDS DE CONCOURS DE LA CCB
ANNEES 2017-2018 et 2018-2019**

Séance du : 8 avril 2019

Date de convocation : 27 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le huit avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Alain FAUST, Philippe SIONNET, Jean-Louis FAURE, Sylvie MATHON, Roland JACOB, Régis JOUFFREY, Florence GAILLARD

Pouvoirs de Bruno GARDENT à Régis JOUFFREY et de Jean-Pierre PIC à Philippe SIONNET

Secrétaire de séance élu : Jean-Louis FAURE

- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,
- Vu la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n° 2004-809,
- Vu les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'afin de financer un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés,
- Considérant la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,
- Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Le Conseil Municipal,

- Décide de solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un fonds de concours d'intérêt communautaire pour les exercices 2017-2018 et 2018-2019, à hauteur de 3 960 €.
- Précise que ce fonds de concours à vocation à participer au financement des opérations d'équipement suivants : voirie communale – programme 2019

Coût de l'opération à la charge de la commune : 30 000.00 € HT

Subventions :	0.00 €	
FCIC sollicité :	3 960.00 €	soit 13.2 %
Autofinancement de la commune :	26 040.00 €	soit 86.8 %

- Autorise les écritures comptables nécessaires à l'enregistrement de ce fonds de concours

Indique que sera fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture :
Date affichage :

